



membre de *l'élan commun*

2025

CONFÉRENCE DE PRESSE DE RENTRÉE

SNETAP-FSU

Enseignement agricole et maritime public

JEUDI 5 SEPTEMBRE 2025 – 14h

251 rue de Vaugirard • 75732 Paris Cedex 15



L'Enseignement Agricole et Maritime Public, le grand oublié, le mal défendu : organisons la résistance pour l'EAP, pour l'écologie, pour la justice sociale !

L'année scolaire précédente a été marquée par "un coup de rabot" avec la suppression de postes dans le seul Enseignement agricole et des protestations collectives pour limiter la casse. L'été lui a été marqué par l'annonce du budget Bayrou : un budget délétère, austère, injuste.

L'intersyndicale de l'EAP avait anticipé dès le début de l'été en déposant un préavis de grève pour cette rentrée qui est difficile là où il manque des agent-es, là où des classes ont été fermées ou fusionnées, là où des contractuel-les ont perdu des heures ou n'ont pas été reconduit-es !

C'est donc dans ce contexte que le SNETAP-FSU s'inscrit pleinement, dans la construction d'un mouvement social capable d'imposer une politique de rupture et d'autres choix budgétaires.

La loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture (LOSARGA)

Au moment crucial où il faut relever les défis liés aux enjeux environnementaux et sociétaux pour le renouvellement des générations d'agriculteur-trices qui partent à la retraite, le SNETAP-FSU attendait une loi d'orientation agricole majeure, ambitieuse. Malheureusement cette loi promulguée le 24 mars 2025, se traduit par une baisse des ambitions agroécologiques, une part belle faite à l'agro-industrie, aux lobbys professionnels agricoles, et à l'enseignement agricole privé. L'objectif de formation de + 30% de formé-es en 2030 risque bel et bien de rester un vœu sans traduction budgétaire.

Contre la loi Duplomb, contre l'accaparement des biens communs : la lutte doit continuer !

La victoire que constitue la pétition lancée contre la loi Duplomb, la censure partielle de cette dernière montrent que le rapport de force peut fonctionner et montrent aussi le souci des citoyen-nes pour notre santé, notre alimentation, notre environnement, autrement dit pour la protection du vivant. Le SNETAP-FSU continuera les combats au côté de ses partenaires syndicaux dont la Confédération paysanne et au côté des organisations environnementales contre l'accaparement des biens communs, pour un autre modèle agricole, pour le droit à l'alimentation saine pour tous et toutes.

Les moyens pour l'enseignement agricole public : le double coup de rabot

Dans le même temps où la loi inscrivait l'objectif de former 30% de lycéen-nés, apprenti-es et stagiaires de plus dans les filières agricoles et agro-alimentaires pour compenser les départs massifs en retraite dans les années à venir, le gouvernement imposait son budget au Parlement, par 49-3, entérinant la suppression de 45 emplois dans l'Enseignement Agricole, dont 25 au détriment du Public (soit l'équivalent de 30 000 heures de cours). Cela alors même que les 4000 suppressions d'emplois prévues dans l'Education Nationale étaient annulées par le Premier Ministre ! Cherchez l'erreur ! Mais ce n'est pas tout : la ministre faisait le choix mortifère de retirer aux académies 20 postes de plus dans les lycées publics en les "mettant en réserve" ! Face à la mobilisation des personnels à l'appel d'une large intersyndicale, certains de ces moyens ont été restitués, sans que la transparence soit toujours faite quant à leur destination ... Ce coup de rabot s'ajoute au déficit chronique d'heures et de postes, héritage du premier quinquennat. La rentrée s'annonce donc très difficile, en mode encore plus dégradé que les précédentes.

Enseigner à produire autrement en période de reculs environnementaux

Le deuxième plan "enseigner à produire autrement" est arrivé à échéance, sans avoir pu véritablement donner des résultats notables, faute des moyens nécessaires et du fait de nombreux freins. Les oppositions à une transformation agroécologique de l'agriculture se sont exprimées, souvent avec violence, cette année y compris à l'encontre des agent-es et établissements publics. Au lieu de pousser vers un modèle d'agriculture contribuant au maintien de la biodiversité et à la lutte contre le changement climatique, les tenants d'une agriculture industrielle et leurs alliés parlementaires ont voulu faire disparaître jusqu'au mot agroécologie et développer des solutions technicistes pour "adapter l'agriculture au changement climatique". C'est une fuite en avant qui ne peut que conduire l'agriculture dans un mur ! La Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche promet un troisième plan qui sera orienté vers le "faire"... À ce stade, le plan n'a pas été débattu et on peut encore douter d'un réel engagement sans moyens.

Pour un Enseignement Agricole Public conforté et réellement inclusif avec des personnels respectés et appuyés dans leurs missions...

Si l'inclusion progresse dans l'Enseignement Agricole, cette dynamique reste dépendante d'un engagement politique, budgétaire et organisationnel fort, que le SNETAP-FSU continue de revendiquer pour garantir l'égalité réelle des chances et l'accès effectif de tous aux formations agricoles publiques. En juin dernier, L'Élan commun (CGT / FSU / SUD) a rencontré la Conseillère à l'Enseignement Agricole, mandatée par Madame La Ministre de l'Agriculture, dans le but d'évoquer l'état de l'inclusion scolaire dans l'Enseignement Agricole Public 20 ans après la loi handicap de 2005 :

- une précarité inacceptable pour les AESH (rémunération, temps de travail, fragilité de l'emploi, non respect de l'instruction technique de 2024 précisant les conditions d'exercice du métier),
- la problématique majeure dans la gestion des aménagements d'épreuves (notamment CCF),
- une inclusion incomplète du fait d'acteurs·trices trop peu formés·es,
- des établissements encore trop peu adaptés à l'accueil des élèves en situation de handicap.

La Conseillère a convenu de l'importance de travailler à une meilleure prise en charge des besoins des élèves à besoins particuliers dans nos établissements et a priorisé des sujets tels que la gestion des aménagements d'épreuve pour les élèves en situation de handicap et tout particulièrement les missions d'assistant·e-lecteur·rice-scripteur·e, l'amélioration de la gestion, du suivi RH des AESH, la question de leurs conditions de travail en insistant sur le nécessaire respect des textes réglementaires, et enfin la question de la formation, de l'accompagnement et de l'organisation des équipes éducatives pluri-professionnelles.

Le SNETAP-FSU, en Élan commun, lance à cette rentrée 2025 une action de lecteur·trice scripteur·e au travers d'une pétition intitulée "Inclusion des élèves à besoins spécifiques et aménagements d'épreuve Stop à un bricolage contre les élèves et les personnels !"

La loi du 11 février 2005 impose la prise en compte des difficultés spécifiques de certain·es élèves. 20 ans plus tard, ces besoins, en constante augmentation, entraînent de nouvelles charges et une organisation pour l'essentiel inadaptée. L'administration se décharge bien trop souvent de ses responsabilités, laissant les enseignant·es "responsables" des CCF se débrouiller seul·es pour mobiliser les collègues volontaires, sans pour autant toujours respecter les notes de service en vigueur. Aucun cadrage national n'a été défini pour répartir clairement les missions d'assistance à candidat·e, ni en préciser les modalités. Cette situation devient intenable et intolérable, pour les élèves, les équipes pédagogiques mais également les collègues AESH.

• Quand le bac Blanquer s'auto-détruit ...

Rappelons d'abord que l'Enseignement Agricole n'a jamais bénéficié de comité de suivi du Baccalauréat général et du Baccalauréat STAV.

Concernant le Bac G, des disparités existent régionalement, et de ce point de vue l'exemple de l'option AET (Agronomie, Économie et Territoires) est révélateur : réduite à une simple option facultative, elle n'est proposée que dans moins d'un établissement sur deux. Il devient urgent de redonner à l'agronomie une place centrale dans les formations, en lien avec les enjeux agroécologiques et les nécessaires transitions à accélérer dans les métiers du vivant. Les disciplines sont de fait mises en concurrence. En Première, les élèves doivent choisir entre mathématiques, physique-chimie et biologie-écologie - l'EA ne pouvant proposer aucune autre discipline. En Terminale, ils doivent constituer une doublette parmi ces disciplines. Or, les moyens alloués ne permettent pas d'assurer un véritable choix. Cette situation fragilise les lycées agricoles et incite les équipes à bricoler pour maintenir une offre pédagogique cohérente. Nous demandons la remise à plat de la circulaire de référence, qui tout en permettant d'offrir les 3 doublettes de spécialités (ce que plus de la moitié des LEGTA ont choisi), ne garantit pas un financement des heures d'options et d'enseignements facultatifs qui conditionnent pourtant pour partie l'orientation de nos élèves (maths complémentaires ou expertes), renvoyant les établissements à une part de DGH facultative notoirement insuffisante... La réforme du Bac général n'a pas été pensée en fonction des spécificités de l'Enseignement Agricole, au risque de remettre en cause sa légitimité. Il est donc indispensable de réaffirmer la valeur structurante du Bac général

Pour nous, il y a nécessité de retravailler à des scénarios visant à élargir les spécialités offertes dans l'Enseignement Agricole, sachant que nous disposons en interne de ces capacités (en économie, en réinterrogeant l'agronomie dans le sens des sciences de l'ingénieur...).

Concernant le Bac STAV, bien que délivré par le MASA, il reste largement encadré par l'Éducation Nationale. La réintroduction d'une épreuve anticipée de mathématiques, bien que fondée sur des motivations pédagogiques légitimes, s'est inscrite dans un processus précipité et confus. Le dispositif nous a donné l'impression d'avoir été improvisé, dans la continuité d'un détricotage non assumé du Bac Blanquer. Nous sommes toujours dans l'attente de la note de cadrage pour en préciser les modalités.

• L'Intelligence Artificielle : un cadre à construire ...

Un autre sujet d'inquiétude concerne le développement du recours à l'Intelligence Artificielle générative dans le système éducatif. Question vive pour l'EAP, le SNETAP-FSU va s'emparer activement du sujet. Au MASA, il n'y a eu, pour l'instant qu'un groupe de travail qui s'est réuni en avril dernier et qui a abouti à une Note de service établissant une charte d'usage des outils numériques et une charte sur les bonnes pratiques d'usage de l'Intelligence Artificielle ... Mais l'Enseignement Agricole n'est pas concerné par ces documents, symbole du retard pris dans ce dossier par le Ministère.

Une urgence absolue à revaloriser le statut et à améliorer les conditions de travail des agent·es et à mettre fin à la précarité

Dans un contexte politique où la revalorisation des fonctionnaires et assimilés fonctionnaires n'est certainement pas à l'ordre du jour, le SNETAP-FSU renouvelle de ses vœux l'urgence à agir pour l'amélioration des conditions de travail pour l'ensemble des personnels du MASA.

Une équité dans une revalorisation pour toutes et tous, personnels des établissements agricoles techniques, supérieurs et maritimes publics :

◆ Enseignant·es Contractuel·les : des oublié·es de la revalorisation... et de la déprécarisation !

En janvier 2024, le ministère a reclassé 4 000 agent·es contractuel·les administratif·ves (ACN), leur permettant de bénéficier d'une augmentation salariale significative. Mais les enseignant·es contractuel·les (ACEN) ont été entièrement exclu·es de cette revalorisation. Ce choix arbitraire, injuste et opaque alimente un profond malaise chez ces personnels précaires, pourtant indispensables au bon fonctionnement des établissements.

Plus de 2 000 contractuel·les enseignant·es (ACEN) exercent aujourd'hui dans l'enseignement agricole public et un plan de titularisation n'est toujours pas à l'ordre du jour. Bien au contraire, les projections du ministère indiquent que seul 1 poste pérenne sur 4 est considéré comme devant donner lieu à un recrutement de titulaire. Cette orientation confirme une stratégie de recours structurel à la précarité.

◆ Régime indemnitaire - IFSE et CIA - des personnels autres qu'enseignant·es et CPE :

En début d'année 2025, la Secrétaire Générale du MASA avait laissé espérer une revalorisation indemnitaire pour l'ensemble des agent·es via la refonte de l'IFSE (Indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise). Or, la note de service du 27 mai dernier a provoqué une immense colère : les orientations retenues traduisent une politique profondément inéquitable et un simulacre de dialogue social qui conduit par exemple à un abattement forfaitaire de 10% pour l'IFSE des personnels qui travaillent dans l'enseignement agricole au prétexte fallacieux qu'ils et elles ne travailleraient pas 1607h par an. Même goût amer pour le CIA (complément indemnitaire annuel) où la stratégie de l'administration a été « divisé pour mieux régner ». Une logique de « mérite » opaque et arbitraire.

AESH et AED : une réelle perspective de reconnaissance d'un statut

Les AESH et les AED sont essentiel·les au fonctionnement des établissements d'enseignement agricoles publics et à la réussite des élèves, notamment les plus fragiles.

Pourtant, le ministère de l'Agriculture continue de les maintenir dans une précarité insupportable. Avec pour les AED aucune perspective d'évolution (pas de grille d'évolution de salaire pour les agent·es en CDI, par exemple), et pour les AESH, le maintien dans un univers de non-droit. Et pourtant, sans elles et eux, l'enseignement agricole et maritime public ne pourrait pas remplir ses missions d'éducation, d'inclusion et de formation. Le Cabinet de la ministre s'est engagé à faire de l'enseignement agricole un enseignement réellement inclusif, ce combat sera une des priorités du SNETAP-FSU cette année.

ACB en CFA-CFPPA : des conditions de travail qui nécessitent un cadrage national

Suite aux négociations nationales réouvertes, sous la pression des personnels, depuis septembre 2022 sur les conditions d'emploi des agent·es en CFA et CFPPA, une démarche officielle a enfin été engagée qui devrait aboutir à un accord collectif applicable à l'ensemble des EPLEFPA. Les ACB en CFA-CFPPA ne doivent plus être des agent·es publics sans droits clairs, soumis·es aux décisions locales. Ils et elles méritent un cadre national protecteur, des conditions dignes et une reconnaissance à la hauteur de leurs missions essentielles dans l'enseignement agricole public.